

La cellule territoriale d'appui à l'isolement

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le Gouvernement a élaboré une stratégie fondée sur le triptyque « Tester Alerter Protéger », dont l'isolement des personnes contaminées par la Covid-19 et des cas contacts est l'un des axes centraux.

Un nouveau dispositif d'accompagnement des personnes dans l'isolement est mis en place : la cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Que fait la Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement ?

La stratégie adoptée depuis le déconfinement s'articule en 3 axes : **Dépistage - Traçage - Isolement** mis en œuvre par les professionnels de santé, les équipes de la CPAM, ainsi que celles de l'ARS.



La cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) est pilotée par le préfet dans le champ du 3ème axe; elle permet d'appréhender à la fois l'accompagnement sanitaire à l'isolement et l'accompagnement social, matériel et psychologique.

S'agissant de l'accompagnement sanitaire, l'organisation d'une visite à domicile par une infirmière diplômée d'État libérale sera systématiquement proposée aux personnes contaminées par le virus lors de l'appel de l'assurance maladie à J ou J+1 après le test.

Suite page 2

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain Numéro courant Mars 2021

Activité du SIAO/115

1229 appels en Janvier 2021 dont :

- 333 demandes orientées vers les abris de nuit
- 8 orientations vers des hébergements dont 3 suite à des violences.
- 103 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 50 demandes orientées vers l'hôtel dont 18 suite à des violences

Dans ce numéro

- CTAI
- PCB
- Aide aux travailleurs précaires
- Article Est républicain
- Sarah Frikh
- Expulsions locatives

S'agissant de l'accompagnement social, matériel et psychologique, une cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) est mise en place. Elle est chargée de recueillir les besoins matériels et de soutien psychologique des personnes faisant l'objet d'une mesure d'isolement ou de quarantaine.

La CTAI met en œuvre selon les cas :

1/ Les mesures d'accompagnement permettant le maintien à domicile (ex. portage de repas...)

OU

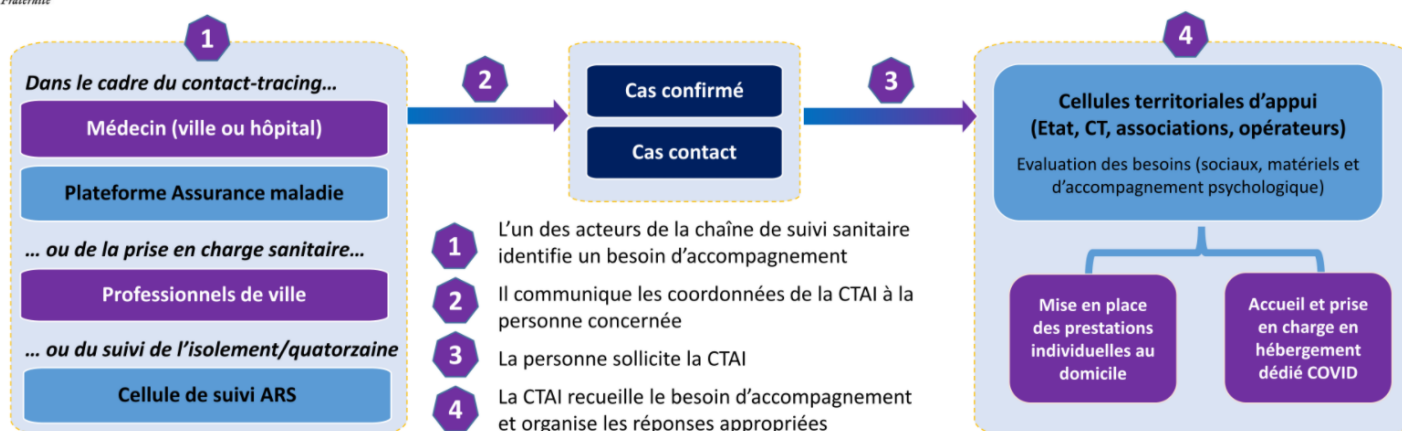
2/ Un isolement ou une quarantaine dans un lieu d'hébergement dédié après échanges et en accord avec les personnes.

La gestion de la plate-forme de coordination de la CTAI a été confiée au SIAO du Doubs via le GCS25 et l'ADDSEA. Deux animatrice pour cette plateforme ont été embauchées. Un logiciel de gestion des demandes est mis à leur disposition.

Un numéro vert est opérationnel : 0 800 712 025



Rôle des cellules territoriales d'appui à l'isolement (CTAI) : schéma de contextualisation de sa saisine



Rappel des personnes concernées par un isolement ou une mise en quatorzaine - définitions :

« Cas confirmé »

= personne symptomatique diagnostiquée ou testée positive (COVID+) => isolement jusqu'à la guérison, c'est-à-dire 2 jours après la fin des symptômes

« Cas contact » = définition HCSP = en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ; ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée ; ayant partagé un espace confiné pendant au moins 15 min... => Quatorzaine jusqu'à 14 jours après la dernière exposition avec le cas confirmé avec un allègement à 7 jours en cas d'absence de symptômes et de test négatif.

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

Points conseil budget : 100 nouvelles labellisations attendues en 2021

Avec la crise sanitaire et sociale, de nombreux ménages voient leurs revenus diminués. Portés par différents types d'organismes (associations, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, centres sociaux, conseils départementaux, etc.), [les points conseil budget](#) (PCB) offrent aux personnes en difficulté des conseils gratuits pour les accompagner dans la gestion de leur budget ou les aider à faire face à une situation de surendettement.

400 PCB sont désormais déployés dans toute la France (150 en 2019 et [250 en 2020](#)), dotés chacun de 15 000 euros par an pour remplir leurs missions. Le gouvernement s'est engagé à financer la labellisation de 100 nouveaux PCB en 2021.

Les unions départementales des associations familiales (Udaf) ont été choisies par le gouvernement dans 89 départements pour porter au moins un PCB, en partenariat si besoin avec les associations familiales du territoire, se félicite l'Union nationale des associations familiales (Unaf) dans un communiqué.

La liste de tous les points conseil budget présents sur le territoire est disponible sur le [site](#) du ministère de la Santé et des Solidarités.

UDAF du Doubs

Besançon

Montbéliard

03 81 80 21 74

03 81 90 00 22

Email : vledoux@udaf25.fr

Poursuite de l'aide d'urgence aux travailleurs précaires

Un minimum de 900 euros net par mois : tel est le revenu garanti par l'État, « *pour les mois de mars, avril et mai* », à « *tous ceux qui ont travaillé au moins 138 jours en CDD ou en intérim (soit plus de 60 % du temps de travail annuel), au cours de l'année 2019, mais qui n'ont pas pu travailler suffisamment en 2020 pour recharger leurs droits à l'allocation chômage, du fait de la crise* ».

Cette aide d'urgence avait déjà été délivrée [de novembre à février](#), rappelle le ministère de l'Insertion dans un communiqué. Pôle emploi est de nouveau chargé de calculer et verser automatiquement cette prime exceptionnelle. En novembre 2020, plus de 400 000 personnes, dont 165 000 jeunes, en avaient bénéficié. Depuis, plus de 100 000 autres ont été contactées par courrier pour pouvoir, éventuellement, la percevoir.

Une nuit à la recherche des sans-abri

Chaque soir, une équipe mobile du SAAS sillonne la ville afin de porter secours aux sans-abri. Si certains acceptent d'être hébergés, d'autres refusent catégoriquement, ce qui n'empêche pas les veilleurs d'entretenir avec eux du lien social et de leur offrir un peu de nourriture.

Il est 17 h 15 et le thermomètre affiche déjà -2 °C. Sans aucun doute, la nuit sera une nouvelle fois glaciale. Le soleil n'est pas encore couché que les premiers arrivants font déjà retentir la sonnette de l'abri de nuit des Glacis, situé avenue Edgar-Faure. Les uns après les autres, ils se succèdent, tous sont à la recherche d'un peu de chaleur en ces temps hivernaux.

Et puis il y a les autres, ceux qui n'ont pas encore réservé leur place et qui pourraient bien passer la nuit dehors. Alors comme chaque soir, Loïc, l'un des veilleurs de nuit du centre, s'active. Après avoir chargé le coffre de sandwiches et autres vivres, le voilà qui démarre sa maraude du soir, en compagnie d'Odile Galli, responsable du Service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS).

Des repas chauds

Premier arrêt : la gare. Là-bas, il est sûr d'y trouver Roland*, un homme de 82 ans actuellement hébergé à l'hôtel Foch et qui at-



Fabrice, qui assure aujourd'hui qu'il finira par s'en sortir, a plus d'une fois « voulu se jeter du haut d'un pont ». Photo ER/Arnaud CASTAGNE

tend comme chaque soir son bol de soupe. « Bien chaude, comme il l'apprécie », nous murmure Loïc en même temps qu'il part à la rencontre de David*, qui dort quant à lui depuis plusieurs années dans les souterrains de la gare et refuse tout hébergement. Ce soir-là, il aurait bien besoin d'un « habit chaud ». Loïc le lui rapportera plus tard et lui laisse, en attendant, deux paires de chaussettes. « Je te remercie, c'est adorable, mais maintenant laisse-moi, je veux me reposer », lui

demande le trentenaire, qui comme souvent a refusé le sandwich que lui avait apporté le veilleur.

Direction maintenant rue Champrond, au centre de jour Jeanne-Antide, pour récupérer les restes de nourriture qui seront distribués plus tard. Une odeur de couscous embaume la pièce, Mickaella, tout juste 18 ans, explose de rire quand Louis fait tomber son verre par terre, et puis, soulagement, Fabrice est là. Après une heure de négociation, Odile et Loïc réussissent à le con-

vaincre de ne pas dormir dehors cette nuit.

« Mais pourquoi ? »

Dans la voiture, alors que les larmes ruissellent sur ce visage définitivement abîmé par la vie, Fabrice nous raconte son histoire. Il est à la rue depuis septembre, depuis sa sortie de prison. « C'est pas une vie ça, merde y en a marre de se faire virer tous les matins à 8 heures. J'ai complètement replongé... depuis que mon fils est mort, juste avant Noël. Putain, mais pourquoi ils nous laissent à la rue comme ça ? ». Il aurait aimé encore discuter, mais l'unité mobile, après l'avoir déposé à l'hôtel Siatel à Chateaufarine, doit foncer à Temis.

Cela fait déjà deux heures que le 115 a appelé pour un signalement. Sur place, impossible de retrouver le jeune de 20 ans que quelqu'un avait aperçu un peu plus tôt dans la soirée. A-t-il trouvé un abri de fortune ? Changé d'endroit ? Impossible de le savoir. Odile et Loïc décident donc de poursuivre leur maraude. Le compteur affiche -5 °C, ressenti -10 °C, et la nuit est encore loin d'être terminée pour ces deux veilleurs qui vont arpenter la ville jusqu'à minuit, à la recherche de ces sans-abri qui chaque nuit risquent leur vie.

Lio VIRY

(*) Les prénoms ont été changés pour respecter l'anonymat.

Des solutions d'hébergement pour tous

Alors que la ville de Besançon compte une centaine de sans-abri, la grande majorité d'entre eux bénéficie aujourd'hui d'un hébergement d'urgence. En raison de la crise sanitaire, il est désormais possible pour une soixantaine de personnes de dormir à l'hôtel. Un dispositif qui n'avait jamais été mis en place à Besançon et qui, depuis le premier confinement, est entièrement pris en charge par la préfecture. Quatre hôtels servent donc d'abri : l'hôtel Foch et l'hôtel du Nord pour le centre-ville ainsi que l'hôtel Amarante et un Formule 1 pour le secteur de Planoise.

Entre 20 et 25 places sont également mises à disposition des personnes sans logement à la maison Abbé Pierre, plus connue sous le



À l'abri des Glacis, les personnes hébergées peuvent déposer leurs affaires dans des casiers fermés à clé. Photo ER/Arnaud CASTAGNE

nom d'abri de nuit des Glacis. Si les femmes y étaient par le passé admises, seuls les hommes sont aujourd'hui acceptés. Celles que l'on surnomme les invisibles ne sont toutefois pas laissées pour compte et sont systé-

matiquement hébergées en hôtel. Les propriétaires de chiens ne sont quant à eux admis qu'à l'hôtel Amarante.

Compte tenu de la vague de froid qui touche actuellement le pays, Odile Galli, la responsable du Service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS) rappelle qu'un accueil inconditionnel des personnes sans-abri est actuellement assuré. « L'objectif, c'est de mettre tout le monde à l'abri, même si bien sûr il y a des réfractaires. On ne peut pas obliger quelqu'un à se mettre au chaud s'il n'en a pas envie et c'est bien là qu'on voit les limites de notre intervention, on ne peut pas s'opposer aux libertés individuelles ».

L. V.

LES CHIFFRES

115

C'est le numéro de téléphone que chacun peut appeler, 24 h 24, tout au long de l'année, pour faire part d'une situation de détresse. Une fois le signalement effectué, l'équipe mobile pourra se rendre sur place et proposer un hébergement d'urgence.

100

Le SAAS estime qu'une centaine de sans-abri vivent actuellement à Besançon. Parmi eux, une majorité d'hommes. Si certains sont très âgés et ont parfois plus 80 ans, le centre de nuit des Glacis observe depuis quelques temps une hausse du nombre de jeunes qui viennent sonner à leur porte.

Sarah Frikh, une femme au secours des femmes à la rue

Maraudeuse depuis plus de dix ans, elle se présente comme une lanceuse d'alerte pour les femmes sans abri. Sarah Frikh est à la une d'un numéro du podcast "Héroïnes", consacré aux femmes qui font l'actualité et signé Manon Mella pour France Info.

Dans le cadre de l'émission *Héroïnes*, qu'elle vient de lancer sur la radio publique et qui met en lumière chaque semaine des femmes qui font l'actualité et changent le monde, la journaliste Manon Mella a rencontré Sarah Frikh, 41 ans, présidente de l'association Réchauffons nos SDF et lanceuse d'alerte pour les femmes sans abri. Un [podcast](#) à écouter sur *France Info*.

Le goût des autres

« *Petite, elle voulait acheter un immeuble pour y loger celles et ceux qui n'ont nulle part où aller* », raconte Manon Mella au sujet de Sarah Frikh. Sa mère travaille dans le social et la petite Sarah est élevée avec des valeurs de solidarité et d'entraide. Son intérêt pour les autres la mène vers le journalisme, en particulier la radio, où elle va travailler pour une émission qui vient en aide aux personnes dans le besoin.

« *C'est par ce biais-là qu'elle réussit à fédérer autour d'elle toute une communauté, qui devient en 2008 "Réchauffons nos SDF", un mouvement citoyen devenu association depuis peu* », et qui regroupe des bénévoles désireux d'aider les personnes sans domicile sur le terrain, poursuit Manon Mella.



Mettre les femmes SDF en sécurité

En 2017, Sarah Frikh lance une pétition en faveur des femmes sans domicile fixe (SDF), signée à ce jour par plus de 405 000 personnes, et toujours disponible sur le site [change.org](https://www.change.org) : « *Ce que je demande à travers cette pétition, ce sont des centres pour femmes par les femmes, dans chaque grande ville de France, parce que ces femmes SDF ont été violentées, malmenées, maltraitées, elles ont juste besoin de se poser.* »

Depuis, des refuges réservés aux femmes ont vu le jour à Paris, comme la [Cité des dames](#), un centre d'urgence pour femmes sans abri, ou encore la [Halte femmes](#), un centre d'hébergement ouvert toute l'année, dans une aile de l'Hôtel de Ville. Et à Levallois, dans les Hauts-de-Seine, un pôle femmes a été créé par la mairie, toujours avec l'aide de la lanceuse d'alerte, précise Manon Mella.

Des femmes vulnérables

Les femmes à la rue, avant de rencontrer Michel, lui-même SDF, Sarah Frikh ne les voyait pas. C'est grâce à lui, qui l'a alertée sur leur vulnérabilité, qu'elle a pris conscience de leur nombre et de ce qu'elles endurent au quotidien. « *On ne voit pas les femmes dans la rue parce qu'elles se cachent. Elles savent pertinemment qu'elles sont des proies. Elles préfèrent soit se réfugier dans les sous-sols soit se déguiser en hommes* » pour se protéger.

Si aucune étude officielle n'a été faite sur les agressions dont elles sont victimes, des associations avancent cependant

qu'une agression sexuelle envers une femme sans abri a lieu toutes les huit heures, rapporte la journaliste.

« Une question d'ordre national »

Avec Réchauffons nos SDF, Sarah a aidé plusieurs centaines de personnes à sortir de la rue. Elle déplore aujourd'hui que le gouvernement ne se soit pas emparé de sa pétition : « *J'avais adressé ma pétition [notamment] à Marlène Schiappa. Malheureusement, à ce jour je n'ai jamais eu de retour. Il manque une vraie prise de conscience, un vrai programme. Il faut que le gouvernement en fasse une question d'ordre national.* »

Et il y a urgence. Car, comme le montrent les chiffres du [dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre](#), le nombre de sans domicile fixe aurait doublé dans l'Hexagone depuis 2012, date à laquelle l'Insee avait recensé 38 % de femmes parmi les personnes à la rue. En 2020, la Fondation a estimé à 300 000 les personnes sans domicile, parmi quatre millions de personnes mal logées en France.

Sarah Frikh et les bénévoles de Réchauffons nos SDF ont encore du travail devant eux...

Des propositions pour anticiper la reprise des expulsions locatives

Alors que la fin de la trêve hivernale est reportée au 1^{er} juin, un rapport formule des propositions pour anticiper la reprise des expulsions locatives, dont le nombre pourrait exploser du fait de la crise sanitaire.

Si l'année 2020 a été marquée par un nombre d'expulsions locatives [historiquement bas](#) en raison de la suspension des procédures d'expulsion, c'est pour préparer l'après que le Premier ministre, Jean Castex, a confié au député Nicolas Démoulin (LREM) une mission sur la prévention des expulsions. Son rapport, remis à la fin du mois de janvier à la ministre chargée du Logement, Emmanuelle Wargon, contient une cinquantaine de propositions en ce sens.

Report de la fin de la trêve hivernale

Une partie d'entre elles visent à anticiper et à préparer la sortie de la trêve hivernale 2021, alors que l'exécutif vient d'annoncer son report au 1^{er} juin prochain, et que la Fondation Abbé-Pierre [s'inquiète](#) d'une « *bombe à retardement* ».

Transition progressive

Le député suggère d'élaborer les étapes d'une transition progressive, alors que 22 000 procédures d'expulsions avec concours de la force publique seraient en attente d'exécution et que le nombre de procédures à instruire pourrait atteindre 35 000 pour le seul premier trimestre 2021.

Hausse des capacités de relogement

Selon Nicolas Démoulin, l'augmentation des capacités de relogement « *sera la condition sine qua non d'une réduction effective du nombre de dossiers accumulés en 2020 pour limiter la hausse des expulsions effectives sur l'année 2021* ».

Pour ce faire, il suggère de fixer, dans chaque département, des objectifs mensuels d'attribution de logements ciblés sur les ménages faisant l'objet d'une réquisition de la force publique aux fins d'expulsion. Parallèlement, tout maintien dans le logement dans le parc social, s'il est encore possible, « *doit être une priorité* ».

Prioriser les expulsions

Autre proposition : déterminer des priorités dans la reprise des expulsions en tenant compte de la qualité des bailleurs, de leur capacité financière et de la vulnérabilité des occupants. Le député suggère de favoriser le maintien dans le logement ou le relogement des personnes souffrant de maladies chroniques, des personnes âgées, des personnes handicapées et des

familles avec enfants, déjà reconnues prioritaires par la loi.

Petits bailleurs et dettes élevées

Il s'agirait donc de concentrer la reprise des expulsions dans le parc privé, en priorité pour les petits bailleurs individuels qui ne disposent que d'un seul logement et dépendent du revenu locatif pour leur subsistance. Dans un deuxième temps, la reprise pourrait se concentrer sur les dettes locatives les plus élevées et les procédures les plus anciennes.

Les faiblesses du dispositif

Parallèlement, le rapport s'intéresse de façon plus générale à la procédure d'expulsion locative. Complexité, absence de gouvernance nationale, obsolescence des outils existants, inégalités de traitement selon les territoires... Les constats du député – parfois déjà relevés dans des rapports antérieurs – témoignent des nombreuses faiblesses du dispositif.

Renforcer les moyens humains

Nicolas Démoulin, déjà auteur d'un rapport sur l'hébergement d'urgence en mars 2019, propose avant tout de renforcer les moyens humains dédiés à la prévention des expulsions. Il relève qu'aujourd'hui, les travailleurs sociaux sont en nombre insuffisant et « *attendent d'être saisis plutôt que d'aller au-devant des cas* ».

« Aller vers » les ménages

Car le rapport mise largement sur « l'aller vers », un « *impératif qui doit s'inscrire en profondeur dans nos doctrines de politiques de solidarité* », pour traiter « *le plus en amont possible* » les situations d'impayés. Le gouvernement a justement annoncé, [en fin d'année dernière](#), le déploiement d'équipes mobiles, composées notamment de travailleurs sociaux, afin d'aller au-devant des personnes concernées.

Lenteur et sous-instruction

S'agissant de la procédure judiciaire, Nicolas Démoulin déplore une durée trop longue qui s'étend en moyenne sur près de 18 mois. Il regrette également une « *sous-instruction* » des dossiers par les juges, qui ne disposeraient pas, dans les deux tiers des cas, du diagnostic social et financier qui doit pourtant leur servir de base pour statuer sur les demandes d'expulsion.

Le député propose ainsi de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des départements et des métropoles pour expérimenter de nouvelles organisations visant à généraliser ces diagnostics sociaux et financiers et à les produire le plus en amont possible.

Phase de négociation

Le rapport avance enfin l'idée de mieux utiliser le commandement de payer (CDP) en prévention et de permettre une phase de négociation à confier à l'huissier. Rappelons que le CDP est délivré par l'intermédiaire d'un huissier de justice et fait obligation au locataire de régler sa dette. À défaut, le propriétaire peut saisir le juge dans un délai de deux mois.

Assentiment des acteurs

Nicolas Démoulin suggère de confier aux huissiers un rôle de négociateurs avec l'accord du bailleur, à compter de la signification du CDP. Selon lui, « *cette évolution semble recueillir un assentiment de tous les acteurs, tant il est notoire que les deux mois qui suivent l'assignation en vue de l'audience peuvent être considérés comme une période "morte", cause d'une accentuation de la dette* ».